

EMPLO – POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE

Dernière mise à jour : 2026-07-24

Cette politique d'utilisation acceptable (« **AUP** ») définit les règles qui s'appliquent à votre accès et à votre utilisation de **Emplo**, un assistant de recherche d'emploi propulsé par AI et exploité par inAi SASU (« **inAi** », « **nous** », « **nous** », « **notre** »).

Ce AUP fait partie et est intégré aux **Conditions de service du Emplo** (« **Conditions** »). Les termes en majuscules utilisés mais non définis dans le présent AUP ont la signification qui leur est donnée dans les Conditions. En cas de conflit entre ce AUP et les Conditions, les Conditions prévaudront.

En créant un compte Emplo, en accédant ou en utilisant Emplo, ou en activant toute fonctionnalité Emplo (y compris l'application automatique), vous acceptez de vous conformer à ce AUP. Si vous n'êtes pas d'accord, vous ne devez pas utiliser Emplo.

1. OBJECTIF ET PORTÉE

1.1 Objectif Ce AUP vise à garantir que le Emplo est utilisé de manière licite, juste et responsable, et à réduire le risque d'utilisation abusive, de préjudice et de risque déraisonnable pour les utilisateurs, les employeurs, les plateformes et le inAi en fixant des règles et des limites claires sur la manière dont le Emplo peut être utilisé. Cela n'impose aucune obligation au inAi de surveiller toute utilisation du Emplo ou d'empêcher toute utilisation abusive possible.

1.2 Portée Ce AUP s'applique à :

- tout accès et utilisation de Emplo, y compris les sites Web, applications Web, API ou autres interfaces que nous fournissons ;
- toutes les fonctionnalités, y compris, mais sans s'y limiter, l'analyse de CV, la recherche d'emploi, la rédaction de messages et la **Candidature automatique** ;
- tout le **Contenu** traité, généré ou transmis via Emplo ; et * toutes les interactions avec des **plates-formes tierces** effectuées via ou avec l'assistance de Emplo.

1.3 Relation avec d'autres documents Ce AUP doit être lu avec :

- les conditions de service de Emplo, qui définissent la base juridique du service, les frais et les limitations de responsabilité ; et
- la Politique de confidentialité et tout avis de confidentialité spécifique au Emplo, qui décrivent la manière dont nous traitons les données à caractère personnel.

1.4 Effet contractuel Le respect de ce AUP est une condition de votre droit d'utiliser le Emplo. Toute utilisation de Emplo qui enfreint le présent AUP est non autorisée et peut entraîner une restriction, une suspension ou la résiliation de votre compte et d'autres recours décrits dans les Conditions et dans la section 14 du présent AUP.

2. DÉFINITIONS

Aux fins du présent AUP, les termes suivants ont la signification indiquée ci-dessous :

2.1 « **Compte** » désigne le compte d'utilisateur individuel enregistré pour accéder au Emplo, y compris les informations de profil, les paramètres et les informations d'identification associés.

2.2 « **Candidature automatique** » désigne la fonctionnalité facultative Emplo qui, lorsqu'elle est activée par l'utilisateur, soumet automatiquement des candidatures à un emploi au nom de l'utilisateur à des plateformes tierces ou à des employeurs conformément aux règles et paramètres définis par l'utilisateur.

2.3 « **Contenu** » désigne toute information, donnée, texte, fichier, document, message, CV, lettre de motivation, formulaire de candidature, réponse, note ou autre matériel qui :

- vous téléchargez, fournissez ou saisissez autrement dans Emplo ; ou
- sont générés, transformés ou transmis via Emplo pour vous (y compris les brouillons et les documents de candidature générés par AI).

2.4 « **Emplo** » désigne le service Emplo, y compris tous les sites Web, applications, interfaces, fonctionnalités et logiciels sous-jacents associés fournis par inAi pour aider les utilisateurs à gérer leur recherche d'emploi.

2.5 « **Candidature** » désigne tout message, e-mail, soumission de formulaire ou autre communication relative à une opportunité potentielle d'emploi ou de stage, qui est préparée, assistée ou soumise via Emplo.

2.6 ** « Plateforme(s) tierce(s) »** désigne tout site d'emploi, portail de carrière, site Web d'employeur, fournisseur de services de messagerie, plateforme de messagerie ou autre service en ligne qui n'est pas exploité par inAi mais avec lequel Emplo peut interagir ou se connecter dans l'exercice de ses fonctions.

2.7 « **Utilisateur** », « **vous** », « **votre** » désigne la personne physique qui crée et utilise un compte Emplo à ses propres fins de recherche d'emploi et qui est partie aux Conditions.

Lorsque le contexte l'exige, le singulier inclut le pluriel et vice versa.

3. ÉLIGIBILITÉ ET TYPES D'UTILISATEURS AUTORISÉS

3.1 **Âge minimum et capacité** Vous ne pouvez utiliser le Emplo que si :

- vous avez au moins dix-huit (18) ans ou l'âge de la majorité légale dans votre pays de résidence, selon la valeur la plus élevée ; et
- vous avez la capacité juridique de conclure un contrat contraignant avec inAi. Vous ne devez permettre à aucune personne ne remplissant pas ces conditions d'utiliser Emplo via votre compte.

3.2 **Restrictions territoriales et légales** Vous ne pouvez utiliser Emplo que lorsque cela est légal en vertu des lois qui s'appliquent à vous. Il est de votre responsabilité de déterminer si votre utilisation de Emplo est autorisée dans votre pays ou juridiction, notamment en ce qui concerne :

- lois sur l'emploi, le travail et les agences ;
- règles d'immigration et d'autorisation de travail ; et
- lois sur la protection des données, la confidentialité et les communications électroniques.

Si l'utilisation de Emplo est restreinte ou illégale dans votre juridiction, vous ne devez pas utiliser Emplo.

3.3 Type d'utilisateur autorisé : demandeurs d'emploi individuels uniquement Emplo est conçu et sous licence uniquement pour les **demandeurs d'emploi individuels** utilisant le service pour gérer leur propre recherche d'emploi. Sauf accord exprès dans un contrat séparé avec inAi, vous ne devez pas utiliser Emplo :

- en tant que ou pour le compte d'une agence de recrutement, d'une agence de travail temporaire, d'une société de placement de personnel, d'un cabinet de conseil ou d'un intermédiaire similaire ;
- en tant qu'employeur ou organisation d'embauche pour sélectionner, noter ou classer les candidats ;
- pour gérer ou soumettre des candidatures à un emploi au nom d'autres personnes (par exemple, en tant qu'agent ou représentant rémunéré) ; ou
- pour construire ou exploiter tout service qui concurrence, directement ou indirectement, Emplo.

3.4 Inaccessibilité du Compte Votre Compte vous est personnel. Vous ne devez pas :

- vendre, louer, prêter ou autrement transférer votre compte ou tout droit d'utilisation de Emplo à toute autre personne ;
- partagez vos informations de connexion avec n'importe qui ; ou
- autorisez toute autre personne à accéder ou à utiliser Emplo en utilisant vos informations d'identification.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, vous êtes responsable de toutes les activités effectuées en utilisant votre compte, que vous ayez ou non autorisé cette activité, jusqu'à ce que vous nous informiez d'une compromission suspectée conformément à la section 5 et que nous ayons eu une opportunité raisonnable de donner suite à votre notification.

4. RESPONSABILITÉS DE L'UTILISATEUR

4.1 Exactitude et exhaustivité des informations Vous êtes seul responsable de vous assurer que toutes les informations que vous fournissez à Emplo, et toutes les informations contenues dans toute demande d'emploi envoyée via Emplo, sont exactes, complètes et non trompeuses, y compris, mais sans s'y limiter :

- votre identité et vos coordonnées ;
- votre formation, vos qualifications et certifications ;
- votre parcours professionnel et votre expérience ;
- vos compétences, langues et capacités professionnelles ; et
- votre éligibilité et votre autorisation légale pour travailler dans la juridiction concernée.

Vous devez rapidement mettre à jour vos informations si elles deviennent inexacts ou incomplètes.

4.2 Examen du contenu généré par AI Emplo peut générer ou proposer des CV, des lettres de motivation, des réponses ou tout autre texte à l'aide des modèles AI. Ces résultats ne sont que des suggestions. Vous restez seul responsable de :

- examiner attentivement tout le contenu généré par le AI avant de l'utiliser ou de l'envoyer ;
- corriger toute inexactitude, déclaration inappropriée ou affirmation trompeuse ; et
- s'assurer que toutes les demandes d'emploi finales reflètent votre profil, vos intentions et vos circonstances réelles.

En envoyant ou en soumettant une candidature préparée via Emplo (y compris via l'application automatique), vous confirmez que vous avez accepté la responsabilité de son contenu.

4.3 Utilisation licite et respect des lois Vous devez utiliser Emplo uniquement à des fins de recherche d'emploi licites et conformément à toutes les lois et réglementations qui s'appliquent à vous et à votre utilisation de Emplo, y compris, sans s'y limiter :

- droit du travail et du travail ;
- les lois anti-discrimination et sur l'égalité des chances ;
- lois sur la protection des données et la vie privée ;
- règles d'immigration et d'autorisation de travail ;
- règles anti-spam et communications électroniques ; et
- tout code de conduite professionnel qui s'applique à vous.

Vous ne devez pas utiliser Emplo pour vous engager, promouvoir ou faciliter toute activité illégale, frauduleuse ou préjudiciable.

4.4 Respect des droits et obligations des tiers Vous êtes responsable de vous assurer que :* votre utilisation de Emplo et de tout contenu que vous fournissez ne porte pas atteinte à la propriété intellectuelle, à la vie privée, à la confidentialité ou à d'autres droits d'un tiers ; et

- vous ne téléchargez, ne divulguez ni n'utilisez via Emplo aucune information que vous êtes dans l'obligation légale ou contractuelle de garder confidentielle (par exemple, des documents exclusifs d'un employeur actuel ou ancien), à moins que vous n'ayez obtenu toutes les autorisations nécessaires.

4.5 Responsabilité en matière d'emploi, d'immigration et de fiscalité Emplo est un outil pour vous aider dans votre recherche d'emploi. Il ne fournit pas de conseils juridiques, d'immigration, fiscaux ou financiers. Vous êtes seul responsable de :

- vérifier toute offre d'emploi, salaire, avantages sociaux et conditions proposés par un employeur ;
- obtenir et conserver les visas, permis ou autres autorisations dont vous pourriez avoir besoin pour travailler dans une juridiction donnée ;
- comprendre et respecter vos obligations fiscales et sociales liées à tout emploi que vous acceptez ; et
- demander des conseils professionnels si nécessaire.

4.6 Conséquences de fausses déclarations et d'utilisation abusive Vous reconnaissez que :

- toute fausse déclaration sur votre identité, vos qualifications ou votre autorisation de travailler peut entraîner un rejet, un licenciement, des poursuites civiles ou des sanctions pénales ; et
- inAi n'est pas responsable des conséquences découlant de votre fausse déclaration, de vos omissions ou du non-respect de ce AUP.

Si nous pensons raisonnablement que vous avez fourni des informations fausses, trompeuses ou frauduleuses, ou que vous avez utilisé de toute autre manière abusive Emplo, nous pouvons prendre toutes les mesures décrites dans la section 14 (Application et conséquences de la violation), en plus de tous les droits dont nous disposons en vertu des Conditions.

5. COMPTES ET SÉCURITÉ

5.1 Création et maintenance de compte Vous devez fournir des informations exactes et complètes lors de la création de votre Compte et les maintenir à jour à tout moment. Vous ne devez pas créer de compte en utilisant de fausses informations ou au nom de quelqu'un d'autre, sauf autorisation expresse écrite de inAi en vertu d'un accord distinct.

5.2 Confidentialité des informations d'identification Vous êtes responsable du maintien de la confidentialité et de la sécurité de vos informations de connexion et de tout autre facteur d'authentification utilisé pour accéder à Emplo. Vous devez :

- choisissez un mot de passe fort et unique et gardez-le secret ;
- ne partagez votre mot de passe ou vos jetons d'authentification avec aucune autre personne ;
- ne stockez pas vos informations d'identification en texte brut ou dans un endroit facilement accessible à d'autres ; et
- déconnectez-vous de Emplo à la fin de chaque session sur des appareils partagés ou publics.

5.3 Accès non autorisé Vous ne devez pas :

- accéder ou tenter d'accéder à tout compte, données ou système auquel vous n'êtes pas autorisé à accéder ;
- tester, sonder ou contourner l'authentification, l'autorisation ou d'autres mécanismes de sécurité de Emplo ou de toute plate-forme tierce ; ou
- utilisez les informations d'identification ou l'identité d'une autre personne pour accéder à Emplo.

5.4 Notification des incidents de sécurité Si vous prenez connaissance ou soupçonnez un accès non autorisé à votre compte, une perte ou un vol de vos informations d'identification, ou tout autre incident de sécurité affectant Emplo ou votre utilisation de Emplo, vous devez :

- changez immédiatement votre mot de passe et, le cas échéant, mettez à jour tout facteur d'authentification compromis ; et
- informer rapidement inAi via les coordonnées fournies dans les Conditions ou sur le site Web Emplo.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, jusqu'à ce que vous nous en informiez et que nous ayons eu une possibilité raisonnable de donner suite à votre notification, vous restez responsable de toutes les actions entreprises via votre compte, y compris les demandes d'emploi soumises via la candidature automatique.

5.5 Mesures de sécurité par inAi Nous mettons en œuvre des mesures techniques et organisationnelles destinées à protéger Emplo et vos données contre tout accès, altération, divulgation ou destruction non autorisés, d'une manière appropriée à la nature de Emplo ainsi qu'à notre taille et nos ressources. Cependant, aucun système n'est parfaitement sécurisé. Dans la mesure permise par la loi applicable, nous n'acceptons aucune responsabilité pour toute perte ou dommage résultant d'un accès non autorisé résultant de votre non-respect de cette section 5 ou des risques inhérents à l'utilisation d'Internet. Notre responsabilité globale en cas d'incidents de sécurité (le cas échéant) est limitée comme indiqué dans les Conditions.

6. UTILISATIONS ACCEPTABLES ET INTERDITES – APERÇU6.1

Utilisation acceptable

Sous réserve du présent AUP et des Conditions, vous pouvez utiliser Emplo uniquement pour :

- gérer et soutenir vos propres activités de recherche d'emploi ;
- générer, modifier et organiser des CV, des lettres de motivation et des documents de candidature associés ;
- découvrir des opportunités d'emploi qui correspondent à votre profil et vos préférences ; et
- préparer et, lorsque cela est possible, soumettre des candidatures à des employeurs ou via des plateformes tierces.

6.2 Utilisations interdites de haut niveau Vous ne devez pas utiliser Emplo :

- pour toute activité illégale, frauduleuse, nuisible ou abusive ;
- en tant que ou au nom d'une agence de recrutement, d'une agence de travail temporaire, d'une société de placement de personnel ou d'un intermédiaire similaire, sauf en vertu d'un accord écrit distinct avec inAi ;
- en tant qu'employeur, recruteur ou organisme d'embauche pour sélectionner, noter, classer ou autrement évaluer les candidats ;
- pour créer, former ou améliorer des produits ou services concurrents, ou pour comparer Emplo de manière trompeuse ;
- d'une manière qui porte atteinte aux droits d'autrui, y compris les droits à la vie privée, à la propriété intellectuelle et à la confidentialité ;
- pour envoyer du spam ou d'autres communications non sollicitées incompatibles avec les lois anti-spam et sur les communications applicables ;
- pour introduire sciemment des logiciels malveillants ou interférer avec le fonctionnement normal de Emplo ou de toute plateforme tierce ; ou
- de toute autre manière que inAi considère raisonnablement comme incompatible avec l'utilisation prévue de Emplo ou comme présentant un risque inacceptable pour les utilisateurs, les employeurs, les plateformes ou inAi.

6.3 Règles détaillées Les sections suivantes de ce AUP fournissent des règles plus détaillées sur :

- Normes de contenu (article 7);
- Automatisation et application automatique (section 8);
- Plateformes tierces et conditions des sites d'emploi (section 9) ;
- Utilisation équitable et limites techniques (section 10) ; et
- Sécurité et ingénierie inverse (section 11).

Si une règle spécifique de ces articles entre en conflit avec une règle plus générale de cette section 6, la règle spécifique s'appliquera. Rien dans cette section 6 ou ailleurs dans ce AUP ne nous oblige à surveiller de manière proactive toute utilisation de Emplo ou de tout le contenu ; notre surveillance et notre application s'effectuent sur la base des risques et des efforts raisonnables, comme décrit aux articles 13 et 15.

7. NORMES DE CONTENU

7.1 Normes générales Tout le contenu que vous téléchargez, générez ou transmettez via Emplo, ainsi que toutes les candidatures soumises via Emplo, doivent être :

- licite, honnête et non trompeur ;
- d'un ton respectueux et professionnel, particulièrement lorsqu'il s'adresse aux employeurs ou à leurs représentants ;
- adapté à un contexte de recrutement professionnel ; et
- conforme au présent AUP, aux Conditions et à toutes les lois et réglementations applicables.

Vous êtes responsable de vous assurer que le contenu que vous choisissez d'envoyer à l'aide de Emplo répond à ces normes, même lorsque Emplo a contribué à sa rédaction.

7.2 Véracité et non-déformation Vous ne devez pas et ne devez pas demander à Emplo de vous aider :

- déformer votre identité, notamment en utilisant un faux nom ou en prétendant être une autre personne ;
- déformer ou exagérer votre éducation, vos qualifications, vos certifications, vos licences professionnelles ou votre expérience de travail ;
- revendiquez des compétences, des responsabilités, des réalisations ou des résultats que vous ne possédez pas ou que vous ne pouvez pas justifier ; ou
- déformer votre éligibilité ou votre autorisation légale de travailler dans une juridiction donnée.

Vous devez soigneusement examiner et corriger tout contenu généré par AI qui pourrait par inadvertance dénaturer votre profil avant de l'utiliser dans une candidature à un emploi.

7.3 Contenu illégal, préjudiciable ou abusif Vous ne devez pas utiliser Emplo pour créer, télécharger, stocker ou transmettre tout contenu qui :

- est diffamatoire, obscène, pornographique ou autrement offensant ;
- menace, harcèle, traque ou intimide ;
- favorise la violence, l'automutilation ou les activités illégales ;
- exprime ou incite à la haine ou à la discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la religion, le handicap, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge ou toute autre caractéristique protégée ;
- inclut les discours de haine illégaux ou l'incitation à la violence ; ou
- violerait les lois applicables en matière d'emploi ou d'anti-discrimination dans un contexte d'embauche.

7.4 Propriété intellectuelle et confidentialité Vous ne devez pas et ne devez pas demander à Emplo de :* télécharger ou utiliser du contenu que vous n'avez pas le droit d'utiliser, y compris des documents protégés par le droit d'auteur, des secrets commerciaux ou des documents exclusifs appartenant à des employeurs, clients ou autres tiers actuels ou anciens ;

- divulguer via Emplo toute information confidentielle ou privilégiée que vous êtes tenu de protéger, à moins que vous n'y soyez autorisé et, le cas échéant, que vous ayez mis en place des garanties appropriées ; ou
- utilisez les sorties Emplo pour enfreindre ou détourner des droits de propriété intellectuelle de tiers.

7.5 Données personnelles sensibles Vous devez éviter d'inclure des « catégories spéciales » inutiles ou des données à caractère personnel hautement sensibles dans Emplo, telles que des informations révélant :

- état de santé ou de handicap (sauf si vous choisissez intentionnellement de le divulguer pour des raisons d'accommodement) ;
- origine raciale ou ethnique ;
- opinions politiques;
- croyances religieuses ou philosophiques ;
- affiliation syndicale ; ou
- vie sexuelle ou orientation sexuelle.

Si vous choisissez d'inclure de telles informations dans votre CV ou vos candidatures, vous le faites volontairement et il vous incombe de vous assurer que cette divulgation est licite et appropriée dans le contexte de votre recherche d'emploi.

7.6 Code malveillant et abus technique Vous ne devez soumettre à Emplo aucun fichier, code ou autre contenu destiné à :

- introduire des virus, des vers, des chevaux de Troie, des ransomwares, des logiciels espions ou tout autre code malveillant ;
- exploiter des vulnérabilités ou interférer de toute autre manière avec la sécurité ou l'intégrité de Emplo, d'autres utilisateurs ou de plates-formes tierces ; ou
- surcharger ou perturber l'infrastructure de Emplo (par exemple, en raison de modèles d'utilisation anormaux, d'abus pilotés par des scripts ou de tentatives de déni de service).

7.7 Responsabilité du contenu final Que le contenu ait été rédigé ou suggéré par Emplo, vous êtes seul responsable du contenu final de chaque candidature et de tout autre contenu que vous choisissez d'envoyer, de partager ou de publier à l'aide de Emplo. L'envoi ou la soumission d'une candidature via Emplo (y compris via l'application automatique) constitue votre confirmation que le contenu est conforme au présent AUP et à toutes les lois applicables.

8. AUTOMATISATION ET AUTO-APPLICATION

8.1 Fonctionnalité facultative et opt-in L'application automatique est une fonctionnalité facultative. Il est désactivé par défaut et ne fonctionnera que si et lorsque vous l'activez explicitement dans les paramètres de votre compte. En activant l'application automatique, vous demandez et autorisez Emplo à soumettre des candidatures en votre nom conformément à votre configuration et à ce AUP.

8.2 Configuration et règles Avant d'activer l'application automatique, vous devez configurer vos préférences et règles, notamment (selon disponibilité) :

- emplacements cibles, types de rôles, secteurs d'activité et niveaux d'ancienneté ;
- seuils minimum ou maximum de salaire ou de rémunération ;
- types de contrats (par exemple, stage, CDD, CDI, temps partiel) ;
- modalités de travail acceptables (par exemple, à distance, hybride, sur site) ;
- quelles plateformes ou canaux tiers l'application automatique peut utiliser ; et

- nombre maximum de candidatures par jour et par semaine.

Vous devez vous assurer que vos règles reflètent fidèlement vos intentions de recherche d'emploi et qu'elles restent à jour. Vous devez rapidement ajuster ou désactiver l'application automatique si votre situation ou vos préférences changent.

8.3 Portée de l'autorisation Lorsque l'application automatique est activée, vous autorisez Emplo à :

- accédez à vos comptes de plateforme tierce et à vos comptes de messagerie connectés à l'aide des informations d'identification ou des jetons que vous fournissez ;
- générer et utiliser des CV, des lettres de motivation et des réponses en fonction de votre profil et de vos paramètres ;
- complétez et soumettez des candidatures (y compris des formulaires et des messages électroniques) qui correspondent à vos règles configurées ; et
- stocker et enregistrer des informations sur ces soumissions pour votre examen ultérieur et à des fins de surveillance et de sécurité.

Vous reconnaissez que les soumissions de candidature automatique seront effectuées en votre nom et que les employeurs et les plateformes les traiteront comme provenant de vous.

8.4 Examen et surveillance des soumissions automatisées L'application automatique est conçue pour réduire les efforts manuels et non pour supprimer votre responsabilité. Vous devez :* examinez régulièrement les candidatures soumises par Auto-Apply en votre nom ;

- vérifiez qu'ils correspondent à vos préférences, contraintes et profil réels ;
- corrigez rapidement toute inexactitude ou contenu inapproprié dans votre CV ou profil que la candidature automatique pourrait utiliser ; et
- désactivez immédiatement l'application automatique si vous observez un comportement que vous considérez comme incorrect, excessif ou indésirable.

Emplo conservera des journaux des soumissions d'application automatique (comprenant au moins le travail cible, la date/heure et les principaux matériaux utilisés), que vous pourrez consulter dans votre tableau de bord.

8.5 Contrôles de qualité et de volume Vous ne devez pas utiliser l'application automatique ni configurer vos règles d'une manière qui conduit à :

- des candidatures massives et de mauvaise qualité (par exemple, postuler à des postes pour lesquels vous n'êtes clairement pas qualifié ou qui ne correspondent pas raisonnablement à votre profil) ;
- les candidatures qui ne sont clairement pas pertinentes par rapport à la description du poste ou aux exigences ; ou
- des volumes de candidatures qu'un employeur ou une plateforme raisonnable considérerait comme abusifs ou s'apparentant à du spam.

Nous pouvons appliquer des seuils internes, des scores et des limites techniques supplémentaires pour empêcher l'application automatique d'envoyer des candidatures que nous considérons raisonnablement comme non pertinentes, de mauvaise qualité ou excessives, même si elles répondent aux règles que vous avez configurées.

8.6 Restrictions tierces sur l'automatisation L'application automatique peut ne pas être disponible, ou peut être limitée, sur certaines plateformes tierces où, à notre avis raisonnable :

- les conditions d'utilisation de la plateforme restreignent ou interdisent les soumissions automatisées, le scraping ou l'utilisation de robots ; ou
- les protections techniques (telles que les CAPTCHA ou les limites de débit) rendent les soumissions automatisées inappropriées ou peu fiables.

Même lorsque l'application automatique est techniquement disponible pour une plateforme tierce donnée, vous restez responsable de vous assurer que votre utilisation de l'application automatique est conforme aux conditions et politiques de cette plateforme. Vous ne devez pas tenter de contourner ces restrictions ou d'utiliser l'application automatique d'une manière qui violerait les conditions de la plateforme tierce. La section 9 du présent AUP contient des règles supplémentaires concernant les plateformes tierces.

8.7 Responsabilité du contenu à application automatique Même lorsque l'application automatique est activée, vous restez seul responsable de :

- le contenu de chaque candidature soumise via Emploi ;
- s'assurer que l'utilisation de l'application automatique est appropriée dans votre situation et votre juridiction ;
- toute conséquence juridique, contractuelle ou professionnelle des candidatures soumises en votre nom ; et
- désactiver rapidement l'application automatique si vous ne souhaitez plus que Emploi soumette automatiquement des candidatures.

L'application automatique est un moyen d'exécuter vos instructions plus efficacement. Cela ne transfère pas votre responsabilité quant au contenu ou aux conséquences de vos candidatures à inAi.

8.8 Droit de suspendre ou de modifier l'application automatique Nous pouvons suspendre, limiter ou modifier l'application automatique pour tout utilisateur individuel ou de manière générale lorsque nous pensons raisonnablement que :

- il y a ou pourrait y avoir une violation du présent AUP ou des Conditions ;
- L'utilisation de l'application automatique cause ou peut causer des dommages aux utilisateurs, aux employeurs, aux plateformes ou à l'infrastructure de Emploi ;
- nous devons nous conformer aux changements de loi ou de directives réglementaires ; ou
- nous recevons des plaintes ou des demandes crédibles de plateformes tierces ou d'autres parties concernées.

Lorsque cela est raisonnable et licite, nous vous informerons d'une telle suspension, limitation ou modification, conformément à la section 14.2, mais nous pouvons agir sans préavis lorsqu'une action immédiate est nécessaire pour protéger des tiers ou nos systèmes. Nous ne serons pas responsables de toute perte d'opportunité, candidature manquée ou autre conséquence résultant d'une telle suspension, limitation ou modification de l'application automatique.

9. PLATEFORMES TIERS ET CONDITIONS DES JOB-BOARD

9.1 Conditions et politiques de la plateforme tierce Votre utilisation de Emploi peut impliquer une interaction avec des plateformes tierces. Chaque plateforme tierce possède ses propres conditions de service, politiques de confidentialité, règles d'utilisation acceptables et contrôles techniques. Il est de votre responsabilité de :

- examiner et comprendre les termes et politiques de chaque plate-forme tierce que vous vous connectez à Emplo ou que vous utilisez en relation avec Emplo ; et
- assurez-vous que votre utilisation de Emplo (y compris l'application automatique) est conforme à ces conditions et politiques. Notre propre accès et utilisation des plates-formes tierces sont également soumis à leurs conditions et politiques, et rien dans le présent AUP ne vous autorise, vous ou nous, à agir en violation de celles-ci.

En cas de conflit entre ce AUP et les conditions d'une plateforme tierce, vous devez vous conformer aux conditions de la plateforme tierce en ce qui concerne votre utilisation de cette plateforme.

9.2 Activités interdites sur les plateformes tierces Vous ne devez pas utiliser Emplo, ni autoriser l'utilisation de Emplo, d'une manière qui :

- * viole ou contourne les conditions de toute plateforme tierce ;
- * tente de contourner les contrôles techniques mis en œuvre par la plateforme (tels que les CAPTCHA, l'authentification multifacteur, les limites de débit ou les mesures anti-bot), que ce soit directement ou en combinant Emplo avec des outils externes conçus pour un tel contournement ;
- * implique le scraping ou l'extraction non autorisée de grands volumes d'offres d'emploi ou d'autres données de la plateforme, sauf lorsque cela est explicitement autorisé par cette plateforme ;
- * entraîne l'envoi de messages non sollicités ou en masse via les systèmes de messagerie de la plateforme en violation de leurs règles ; ou
- * interfère avec le bon fonctionnement, la sécurité ou l'expérience utilisateur de la plateforme ;
- * demande à l'application automatique de cibler une plate-forme dont vous savez, ou devriez raisonnablement savoir, qu'elle interdit strictement une telle automatisation (par exemple, via un avis clair « Pas de robots » ou des avertissements de compte précédents), que les protections techniques de Emplo empêchent physiquement ou non la tentative.

9.3 Responsabilité des comptes connectés Lorsque vous connectez un compte de plateforme tierce à Emplo :

- vous confirmez que vous êtes autorisé à utiliser ce compte et à accorder à Emplo les autorisations requises pour fonctionner ;
- vous restez responsable de la sécurité de ce compte et du respect des recommandations de sécurité de la plateforme ; et
- vous reconnaissez que les plateformes tierces peuvent traiter les actions effectuées via Emplo comme des actions effectuées directement par vous.

Vous devez déconnecter rapidement tout compte de plateforme tierce que vous ne contrôlez plus ou dont vous soupçonnez qu'il pourrait être compromis.

9.4 Sanctions et conséquences de la plateforme Les plateformes tierces peuvent, à leur discrétion, suspendre, restreindre ou résilier votre compte ou votre accès si elles estiment que leurs conditions ont été violées. inAi n'a aucun contrôle sur ces décisions et n'est pas responsable de :

- toute sanction qui vous est imposée par des plateformes tierces ; ou
- toute perte de données, contacts, messages ou opportunités résultant de telles sanctions.

Si une plate-forme tierce nous informe que votre utilisation de Emplo enfreint ses conditions ou politiques, nous pouvons prendre toutes les mesures décrites dans la section 14 (Application et conséquences de la violation), y compris limiter ou désactiver votre utilisation de cette plate-forme via Emplo.

9.5 Modifications et arrêt des intégrations La disponibilité des intégrations entre Emplo et des plates-formes tierces spécifiques peut changer au fil du temps. Nous pouvons ajouter, modifier ou supprimer de telles intégrations à tout moment, par exemple lorsque :

- une plateforme modifie son API, ses termes ou ses contrôles techniques ;
- la poursuite de l'intégration poserait des risques juridiques, de sécurité ou opérationnels ; ou
- une intégration n'est plus commercialement ou techniquement viable.

Nous ferons des efforts raisonnables pour vous informer des changements importants, mais nous ne sommes pas responsables de tout impact sur votre recherche d'emploi résultant de la modification ou de l'arrêt de toute intégration de plateforme tierce.

10. UTILISATION ÉQUITABLE ET LIMITES TECHNIQUES

10.1 Utilisation des ressources et stabilité du système Vous devez utiliser Emplo d'une manière qui ne gêne pas ou n'interfère pas de manière déraisonnable avec le fonctionnement normal de nos systèmes ou de ceux de nos fournisseurs de services. Vous ne devez notamment pas : * générer des volumes inhabituellement élevés de demandes ou de candidatures qui dépassent ce dont un demandeur d'emploi raisonnable aurait besoin ;

- effectuer des actions qui dégradent sensiblement les temps de réponse, la stabilité ou la disponibilité de Emplo pour les autres utilisateurs ; ou
- utiliser des outils ou des scripts automatisés pour contrôler Emplo d'une manière qui n'est pas explicitement prise en charge par nos interfaces et notre documentation.
- Aux fins du présent AUP, « **Utilisation agressive** » signifie configurer l'application automatique ou toute autre automatisation d'une manière qui ignore clairement les avertissements de sécurité que nous affichons (par exemple, en fixant à plusieurs reprises des plafonds quotidiens ou hebdomadaires très élevés après avoir été averti des sanctions de la plateforme), ou qui est manifestement incompatible avec un comportement de recherche d'emploi normal et de bonne foi. Vous ne devez pas configurer les règles d'application automatique ou les plafonds de volume d'une manière qui ne tient pas compte des avertissements de sécurité fournis par le Service (« Utilisation agressive »), augmentant ainsi le risque de sanctions de la Plateforme tierce ;

10.2 Accès automatisé et outils externes Sauf autorisation écrite expresse de notre part, vous ne devez pas :

- utiliser des robots, des scrapers, des outils d'automatisation externes ou toute forme d'automatisation de processus robotique pour interagir avec Emplo, en contournant notre interface utilisateur prévue ;
- utiliser les API de Emplo (si elles sont disponibles) d'une manière qui viole les limites d'utilisation, les limites de débit ou d'autres contraintes techniques communiquées par nous ; ou
- tenter de contourner nos limites techniques, par exemple en créant plusieurs comptes ou en utilisant plusieurs adresses IP pour contourner les plafonds par utilisateur.

10.3 Contrôle et application de l'utilisation équitable Nous pouvons surveiller les modèles d'utilisation de Emplo (conformément à notre politique de confidentialité) pour détecter les comportements qui semblent violer les principes d'utilisation équitable, y compris des volumes suspects d'applications ou de demandes. Lorsque nous pensons raisonnablement que votre utilisation du Emplo est excessive, abusive ou incompatible avec ce AUP, nous pouvons :

- réduisez temporairement vos limites d'utilisation ;
- exiger une vérification supplémentaire que votre utilisation est légitime ; ou
- prendre les mesures supplémentaires décrites dans la section 14 (Application et conséquences de la violation).

11. SÉCURITÉ, INTÉGRITÉ ET INGÉNIERIE RÉTRO

11.1 Comportements interdits liés à la sécurité Vous ne devez pas :

- Sonder, analyser ou tester la vulnérabilité de Emplo ou de tout système associé sans notre consentement écrit préalable ;
- tenter de contourner, désactiver ou vaincre tout mécanisme de sécurité ou d'authentification ;
- interférer avec ou perturber l'intégrité ou les performances de Emplo, de notre infrastructure ou de tout réseau connecté ;
- utilisez Emplo pour distribuer des logiciels malveillants, des logiciels espions ou tout autre code malveillant ; ou
- utiliser Emplo pour lancer ou contribuer à toute forme d'attaque (y compris les attaques par déni de service, credential stuffing ou par force brute) contre tout système ou service, qu'il soit exploité par inAi ou par un tiers.

11.2 Ingénierie inverse et accès non autorisé au code Vous ne devez pas :

- décompiler, désassembler, effectuer une ingénierie inverse ou tenter de toute autre manière de dériver le code source ou les modèles, algorithmes ou structures sous-jacents de Emplo, sauf dans la mesure limitée expressément autorisée par la loi applicable, nonobstant cette restriction ;
- supprimer, masquer ou modifier tout avis de droit d'auteur, de marque ou de propriété sur ou dans Emplo ; ou
- accéder ou tenter d'accéder à toute partie du Emplo ou des systèmes associés qui ne sont pas destinés à être accessibles au public.

11.3 Rapports de vulnérabilité Si vous pensez avoir découvert une vulnérabilité ou un problème de sécurité affectant Emplo ou nos utilisateurs, vous devez le signaler rapidement en utilisant les coordonnées fournies sur le site Web Emplo ou dans les Conditions. Vous ne devez pas :

- exploiter la vulnérabilité à toute fin autre que tester pour confirmer son existence ;
- divulguer publiquement des informations sur la vulnérabilité avant que nous ayons eu une opportunité raisonnable d'enquêter et d'y remédier ; ou
- accéder, modifier ou exfiltrer des données qui ne vous appartiennent pas.

Nous apprécions les reportages responsables, mais ne donnons aucune garantie de récompense ou de reconnaissance publique.

12. STATUT RÉGLEMENTAIRE ET AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

12.1 Pas un employeur, un recruteur ou une agence de travail temporaire Emplo, tel que fourni dans les Conditions aux utilisateurs couvertes par le présent AUP, est un outil logiciel destiné aux demandeurs d'emploi individuels. Sauf indication contraire explicite dans un contrat écrit distinct :* inAi n'agit pas en tant qu'employeur, agence de recrutement, agence de travail temporaire, société de placement de personnel, chasseur de têtes ou intermédiaire similaire ;

- inAi ne représente pas les employeurs, ne reçoit pas d'honoraires des employeurs et ne négocie pas les conditions d'emploi au nom d'une quelconque partie ; et
- Emplo, selon les Conditions, n'est pas destiné à être utilisé par les employeurs pour noter, classer ou sélectionner des candidats dans leurs processus de recrutement.

Rien dans votre utilisation de Emplo ne crée une relation de travail, une relation d'agence ou un partenariat entre vous et inAi ou entre inAi et un employeur.

12.2 Aucune garantie d'entretiens, d'emploi ou de résultats Emplo est conçu pour vous aider à rechercher et postuler à un emploi. Cependant :

- nous ne garantissons pas que vous recevrez des entretiens, des offres d'emploi ou un emploi suite à l'utilisation de Emplo ;
- nous ne garantissons aucun salaire minimum, aucun niveau de responsabilité ou progression de carrière ; et
- nous ne sommes pas responsables des décisions prises par les employeurs, les plateformes ou autres tiers.

Toute référence dans les documents de marketing ou d'utilisation à une efficacité améliorée de la recherche d'emploi, à des taux d'entretien plus élevés ou à des avantages similaires est uniquement ambitieuse ou illustrative et ne constitue pas une garantie.

12.3 Aucun conseil juridique, en matière d'immigration, financier ou professionnel Emplo peut fournir des informations ou des suggestions générales, mais il ne fournit pas :

- conseils juridiques (y compris droit du travail, droit des contrats ou droit de l'immigration) ;
- conseils ou services en matière d'immigration ou de visa ;
- conseils fiscaux, sociaux ou financiers ; ou
- orientation professionnelle professionnelle au sens réglementé.

Vous êtes seul responsable d'obtenir tous les conseils professionnels dont vous pourriez avoir besoin et de prendre vos propres décisions concernant les offres d'emploi, les contrats et autres questions. Vous ne devez pas compter sur le Emplo pour remplacer les conseils de professionnels qualifiés.

12.4 Traitement automatisé et contrôle utilisateur Emplo utilise des systèmes automatisés, notamment des modèles AI, pour analyser votre profil, vous proposer des offres d'emploi et générer des brouillons de contenu. En utilisant Emplo, vous reconnaissez que :

- ce traitement automatisé est utilisé pour soutenir et rationaliser votre recherche d'emploi ;

- L'application automatique, lorsqu'elle est activée, exécute les instructions et les règles que vous configurez, et vous conservez la possibilité de la suspendre ou de la désactiver à tout moment ; et
- vous restez responsable de la révision et de la validation des décisions et contenus importants avant de vous y fier.

Dans la mesure permise par la loi applicable, et comme décrit plus en détail dans notre Politique de confidentialité, nous prenons des mesures raisonnables pour garantir que ce traitement automatisé est soumis à des garanties appropriées et à une surveillance humaine. Le traitement automatisé peut toujours générer des erreurs ou des résultats qui ne sont pas adaptés à votre situation spécifique. Cependant, la responsabilité finale de l'utilisation des sorties du Emplo vous incombe.

13. SIGNALEMENT DES ABUS ET DES PLAINTES

13.1 Signaler une utilisation abusive ou une violation Si vous avez connaissance d'une utilisation de Emplo qui semble violer le présent AUP, les Conditions ou la loi applicable (y compris le spam, les applications frauduleuses, le harcèlement, les incidents de sécurité ou l'accès non autorisé), vous devez nous en informer rapidement en utilisant les coordonnées fournies sur le site Web Emplo ou dans les Conditions. Votre rapport doit, dans la mesure du possible, inclure :

- une description du comportement ou du problème observé ;
- dates, heures et comptes ou offres d'emploi concernés ; et
- toute preuve à l'appui (par exemple, captures d'écran ou extraits de messages), sous réserve des contraintes de confidentialité.

13.2 Plaintes des employeurs et de la plateforme Les employeurs, recruteurs et opérateurs de plates-formes tierces qui reçoivent des candidatures à un emploi ou d'autres communications facilitées par Emplo peuvent également nous signaler une utilisation abusive ou suspectée. Nous pouvons leur demander des informations supplémentaires pour vérifier le rapport, sous réserve des obligations applicables en matière de confidentialité.

13.3 Notre traitement des rapports Nous examinerons les rapports d'utilisation abusive ou de violations présumées sur une base basée sur les risques et avec des efforts raisonnables. Sans limiter nos autres droits :* nous pouvons vous contacter pour des éclaircissements ou des informations ;

- nous pouvons temporairement restreindre certaines fonctionnalités (y compris l'application automatique) pendant que nous enquêtons ;
- nous pouvons partager des informations limitées avec les plateformes ou autorités concernées lorsque la loi le permet ou l'exige et lorsque cela est nécessaire pour protéger les utilisateurs, les employeurs ou le public ; et
- nous pouvons prendre l'une des mesures énoncées à l'article 14 (Application et conséquences de la violation) si nous concluons raisonnablement qu'une violation a eu lieu.

Nous ne sommes pas obligés de répondre à chaque signalement ni de fournir des informations détaillées sur les résultats de notre enquête, mais nous agissons de bonne foi et conformément à la loi applicable. Rien dans cette section ou ailleurs dans ce AUP ne crée une obligation générale pour nous de surveiller tout le contenu ou toute utilisation de Emplo.

14. APPLICATION ET CONSÉQUENCES DE LA VIOLATION

14.1 Enquête et mesures provisoires Si nous avons des raisons de croire que vous avez enfreint le présent AUP, les Conditions ou la loi applicable, ou si nous recevons une plainte ou une demande crédible d'une plateforme ou d'une autorité tierce :

- nous pouvons enquêter sur le problème en utilisant les informations dont nous disposons, y compris les journaux et les données d'utilisation, conformément à notre politique de confidentialité ;
- nous pouvons temporairement restreindre ou désactiver certaines fonctionnalités de Emplo pour votre compte (y compris forcer l'application automatique en « **Mode brouillon uniquement** », des intégrations spécifiques ou des limites de volume d'application) si nous détectons des frictions sur la plateforme ou un risque élevé, même en l'absence de violation confirmée de l'utilisateur, et pendant que nous enquêtons ; et
- nous pouvons vous demander de fournir des informations ou des assurances raisonnablement nécessaires pour compléter notre évaluation.

Lorsque nous détectons des modèles d'erreurs inhabituels, des blocages ou d'autres frictions provenant d'une plate-forme tierce particulière, nous pouvons, par mesure de précaution, restreindre cette plate-forme au mode brouillon uniquement ou désactiver l'application automatique pour celle-ci, même si nous n'avons pas encore confirmé une violation de votre part.

14.2 Suspension et résiliation Nous pouvons, à notre discrétion et sans responsabilité envers vous, suspendre ou résilier votre accès à Emplo (en tout ou en partie) si :

- nous déterminons raisonnablement que vous avez violé de manière matérielle ou répétée le présent AUP ou les Conditions ;
- votre utilisation de Emplo nous expose ou est susceptible de nous exposer, ainsi que d'autres utilisateurs, employeurs, plateformes ou le public, à un préjudice, à une responsabilité légale ou à tout autre risque important ;
- nous sommes tenus de le faire par la loi, une ordonnance d'un tribunal ou une autorité compétente ; ou
- une plate-forme tierce dont vous comptez sur l'intégration et qui exige que nous restreignions ou mettions fin à votre utilisation afin de maintenir l'accès à leurs services ;
- vous persistez dans des modèles d'utilisation agressive après que nous vous ayons averti et suggéré des paramètres plus sûrs.

Lorsque cela est raisonnable et légal, nous vous fournirons un avis de suspension ou de résiliation, mais nous pouvons agir sans préavis lorsqu'une action immédiate est nécessaire pour protéger des tiers ou nos systèmes.

14.3 Effet de la suspension ou de la résiliation Si votre accès à Emplo est suspendu ou résilié :

- votre droit d'utiliser Emplo et ses fonctionnalités cesse immédiatement (en tout ou en partie, selon la mesure prise) ;
- nous pouvons conserver certaines données et journaux pendant une période autorisée par la loi et décrite dans notre Politique de confidentialité, notamment à des fins de sécurité, de prévention de la fraude et de défense juridique ; et
- toutes les obligations ou responsabilités nées avant la suspension ou la résiliation (y compris les frais dus et les indemnités) survivront.

14.4 Indemnisation et responsabilité Toute responsabilité découlant de votre violation du présent AUP, et votre obligation d'indemniser inAi pour de telles violations, est régie par les sections Indemnisation et Limitation de responsabilité des Conditions de service de Emplo.

15. RÉFÉRENCE SUR LES DONNÉES ET LA CONFIDENTIALITÉ

15.1 Journalisation et surveillance Pour faire fonctionner Emplo, appliquer ce AUP et protéger les utilisateurs et les plates-formes, nous pouvons enregistrer et surveiller certains aspects de votre utilisation de Emplo, notamment :

- événements de connexion, modifications de configuration et événements liés à la sécurité ;
- Métadonnées de la demande d'emploi (telles que l'emploi cible, la date/heure, le canal et le fait de la soumission) ;
- métriques d'utilisation, données de performances et diagnostics techniques.

Nous le faisons conformément à notre politique de confidentialité et aux lois applicables en matière de protection des données.

15.2 Relation avec la politique de confidentialité Ce AUP ne décrit pas en détail la manière dont nous traitons les données à caractère personnel. Ces informations sont définies dans notre politique de confidentialité et dans tous les avis de confidentialité spécifiques à Emplo, qui font partie du cadre contractuel entre vous et inAi. En cas d'incohérence entre le présent AUP et la politique de confidentialité en ce qui concerne le traitement des données, la politique de confidentialité prévaudra.

Vous devez lire attentivement la politique de confidentialité pour comprendre quelles données à caractère personnel nous collectons, à quelles fins, sur quelles bases juridiques et quels droits vous avez concernant ces données.

16. MODIFICATIONS APPORTÉES À CETTE POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE

16.1 Droit de mise à jour Nous pouvons réviser ce AUP de temps à autre, par exemple pour :

- refléter les changements dans la loi ou les orientations réglementaires ;
- traiter les nouvelles fonctionnalités ou les modifications apportées à Emplo (y compris l'application automatique et les intégrations avec des plates-formes tierces) ;
- répondre à l'évolution des risques de sécurité, des modèles d'abus ou des meilleures pratiques du secteur ;
ou
- clarifier les dispositions existantes.

16.2 Notification et utilisation continue Lorsque nous apporterons des modifications importantes à ce AUP, nous prendrons des mesures raisonnables pour vous en informer, par exemple en :

- publication du AUP mis à jour sur le site Web Emplo avec une nouvelle date de « Dernière mise à jour » ;
et/ou
- afficher une notification dans l'application ou envoyer un e-mail à l'adresse associée à votre compte.

Sauf disposition contraire de la loi, le AUP mis à jour entrera en vigueur à la date indiquée dans l'avis. Votre accès continu à ou votre utilisation de Emplo après l'entrée en vigueur de la mise à jour AUP constitue votre acceptation des modifications. Si vous n'êtes pas d'accord avec le AUP mis à jour, vous devez cesser d'utiliser Emplo et, le cas échéant, fermer votre compte.